

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 554

présenté par

M. Vannier, Mme Élixa Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE 18

I. – À l'alinéa 1 après le mot :

« roulant »,

insérer les mots :

« et aux personnes à mobilité réduite ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2 et à l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons préciser l'objectif d'accessibilité des transports publics justifiant l'attribution d'autorisations de stationnement pour des taxis, pendant la période des JO

2024, et inclure explicitement les personnes à mobilité réduite (PMR), en complément des personnes utilisatrices de fauteuil roulant.

12% de la population francilienne est en situation de handicap, et si une majorité (72%) de ces personnes présentent un handicap moteur, les PMR ne peuvent de résumer aux personnes en fauteuil roulant.